

Commission parlementaire sur
l'avenir et la sécurité énergétiques

Mémoire

des partenaires socioéconomiques
de la MRC de Manicouagan



Janvier 2005

SOMMAIRE

L'économie de la région de Manicouagan, construite sur l'extraction et l'exploitation primaire des ressources naturelles n'est plus viable. Ce modèle économique a certes permis à la région de profiter d'une croissance par le passé, mais n'a certainement pas permis à notre MRC d'encourager la création de richesse et d'emplois par la transformation et la valeur ajoutée. En d'autres mots, ce modèle a laissé notre MRC sans institution de haut savoir, sans autres incitatifs permettant de maximiser notre plein potentiel de développement.

D'ailleurs, l'économie régionale est en déclin depuis 10 ans. Les chiffres suivants en attestent. En effet, depuis 1996, la Manicouagan a connu :

- une décroissance démographique de 11 %;
- une perte de 1 580 emplois, soit 10 % de la population active;
- l'exode des jeunes, des aînés et des travailleurs spécialisés.

Les intervenants du milieu ont reconnu le besoin et l'urgence d'opérer une transformation de l'économie régionale vers une économie durable en investissant dans le savoir, la recherche et le développement, les institutions et centres capables d'attirer et de retenir les producteurs de savoir et de valeur ajoutée. Ces orientations sont en tous points conformes aux orientations gouvernementales de développement régional.

Cependant, la transformation économique et industrielle entreprise par la région de Manicouagan ne peut faire fi, et encore moins sacrifier, ses industries traditionnelles lesquelles représentent toujours une fraction substantielle de son économie et demeurent des employeurs importants.

La stratégie énergétique du Québec doit, comme elle l'a traditionnellement fait, appuyer les économies régionales et leurs efforts de restructuration. Pour les partenaires de la MRC de Manicouagan, cela signifie :

- prendre les moyens pour rétablir la marge de manœuvre d'Hydro-Québec mais à un rythme qui ne compromet pas toutes les autres priorités en regard de l'utilisation de l'électricité québécoise. Entre autres, accorder les 175 MW pour la modernisation de l'aluminerie Alcoa à Baie-Comeau;
- profiter au maximum des occasions qui se présentent pour vendre et échanger des kWh avec les réseaux voisins en mettant à profit la flexibilité du réseau d'Hydro-Québec et les conditions du marché de l'électricité de court terme. Rediriger les revenus provenant des ces transactions vers les économies régionales pour les aider à développer et transformer leur économie. Cela est d'autant plus justifié dans le cas de la région de Manicouagan qu'elle n'a jamais profité de programmes de compensation pour les retombées négatives des projets Manic-Outardes qui comptent pour près de 20 % de la puissance hydroélectrique installée au Québec;
- procéder à un relèvement graduel du prix moyen de l'électricité pour appuyer les efforts d'efficacité énergétique et à une réduction de l'interfinancement entre les catégories tarifaires. Cependant, ces mesures doivent respecter la capacité de payer des citoyens, prendre en compte le fait que tous n'ont pas accès au gaz naturel et, qu'en tout état de cause, il faut maintenir des tarifs industriels concurrentiels;

- pour ce qui est des contrats à partage de risques et de bénéfices qui viennent à échéance dans 10 ans, il y a lieu pour le gouvernement et Hydro-Québec de définir dès maintenant, avec les intervenants régionaux, les conditions du renouvellement et d'entreprendre les négociations à cette fin dès que possible.

Table des matières

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	6
2. PRÉSENTATION DES PARTENAIRES	6
3. PORTRAIT DE LA RÉGION	6
3.1 Dimensions géographiques et démographiques	6
3.1.1 Présentation de la région	6
3.1.2 Poids démographique	7
3.1.3 Évolution démographique	7
3.1.4 Structure de la population par âge	8
3.1.5 Migrations	8
3.2 Dimensions socioéconomiques	9
3.2.1 Évolution des emplois	9
3.2.2 Marché du travail, chômage et assistance sociale	10
3.2.3 Revenus.....	10
3.3 Importance économique de la Côte-Nord par rapport au Québec	11
3.3.1 Forêts	11
3.3.2 Hydroélectricité	12
3.3.3 Mines	12
3.3.4 Pêches.....	12
3.3.5 Aluminium	13
3.3.6 Industrie touristique.....	13
4. PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES DE LA MRC DE MANICOUAGAN	14
4.1 Tendances et enjeux	14
4.2 Des secteurs fragilisés dans une économie en transition	15
4.2.1 Des perspectives difficiles dans le secteur forestier	16
4.2.2 Aluminerie : Modernisation, expansion, efficience accrue et moins d'employés	18
4.2.3 Pêches : moins de ressources à transformer	18
4.2.4 Main-d'œuvre : vieillissement, exigences élevées et problèmes de recrutement.....	18
4.2.5 Peu d'outils en R&D, formation et enseignement supérieur.....	20
4.2.6 Faible niveau technologique des entreprises	21
5. UNE ÉCONOMIE À TRANSFORMER	22
6. LA STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE MANICOUAGAN	23
6.1 L'avis de l'expert sur le développement économique et régional	23
6.2 Le point de vue de la région de Manicouagan en regard de ses objectifs économiques et industriels	24
6.2.1 Le rétablissement de la marge de manœuvre	24
6.2.2 Échanges et ventes d'énergie de court terme	24
6.2.3 Les moyens de rétablir la marge de manœuvre	27
6.2.4 Les contrats à partage de risques et de bénéfices	28

6.2.5	Les ventes fermes d'énergie	28
6.2.6	L'appui aux efforts d'efficacité énergétique	30
6.2.7	Le retrait des « énormes subventions »	30

7. CONCLUSION	31
----------------------------	-----------

ANNEXE A

Plan de relance Phase II : la reconversion pour l'innovation	33
--	----

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Population et superficie de la région et de la MRC (2001)	7
Tableau 2	Perspective d'évolution de la population, MRC de Manicouagan, Côte-Nord et Québec, 1996-2021	7
Tableau 3	Population selon le groupe d'âge, Côte-Nord, 1991-2001	8
Tableau 4	Évolution du nombre d'emplois, Québec versus Côte-Nord et Nord-du-Québec, 1987-2002	9
Tableau 5	Évolution des emplois, Côte-Nord, régions ressources et Québec, 1989-2001	9
Tableau 6	Évolution du taux de chômage, Baie-Comeau, Côte-Nord et Nord-du-Québec et ensemble du Québec, 1998-2000	10
Tableau 7	Revenu personnel par habitant, MRC de Manicouagan, Côte-Nord et Québec, 1996-2000	11
Tableau 8	Volumes de bois récoltés en forêts publiques et privées, Québec et Côte-Nord, 1989-2002	11
Tableau 9	Production de bois d'œuvre, Québec et Côte-Nord, 1997-2001	12
Tableau 10	Activités de l'industrie primaire de la Côte-Nord	13
Tableau 11	Évolution de l'emploi sur la Côte-Nord, 1991-2001	15
Tableau 12	Indice de disparités régionales de développement, 1989-2001	15
Tableau 13	Évolution de l'emploi chez les principaux employeurs des secteurs primaire et secondaire, MRC de Manicouagan, 1998-2001	16
Tableau 14	Emplois dans le secteur forestier, Québec, 1990-2000	16
Tableau 15	Principaux pays exportateurs de papier journal, 1980-2000, en milliers de tonnes métriques	17
Tableau 16	Niveaux de scolarité des travailleurs de 20-64 ans ayant complété des études, Côte-Nord et autres régions, 1990-2001	19
Tableau 17	Répartition des entreprises en relation avec l'intensité technologique de leurs procédés, Côte-Nord et Québec, 1999	21

Monsieur le Président,

1. INTRODUCTION

Nous tenons à remercier la Commission de l'occasion qui nous est donnée de présenter le point de vue du regroupement d'organismes que nous représentons sur les enjeux de la stratégie énergétique pour la population et l'économie de la Manicouagan. Avec votre permission, après vous avoir présenté les partenaires qui ont élaboré les opinions et orientations qui se retrouvent dans ce mémoire, nous entendons faire un survol des dimensions géographiques, démographiques et socioéconomiques du territoire manicois. Nous évoquerons par la suite la problématique relative à l'exploitation des ressources naturelles sur la Côte-Nord et plus particulièrement sur la situation générale de l'économie locale et de sa nécessaire et urgente transformation. Nous commenterons ensuite un certain nombre d'orientations clés qui se retrouvent dans l'avis de l'expert sur le développement économique et régional et vous proposeront, dans ce contexte, nos propres orientations, aptes celles-là, à appuyer les priorités régionales de développement.

2. PRÉSENTATION DES PARTENAIRES

Le présent mémoire a été conçu conjointement par la Chambre de commerce de Manicouagan, le CLD de Manicouagan, la SADC de Manicouagan, le Service d'actions entrepreneuriales, la MRC de Manicouagan et la Ville de Baie-Comeau.

En rassemblant ces acteurs, la représentation de la population, du milieu socioéconomique et d'affaires est complet, puisque la MRC compte 33 620 résidents répartis dans 8 municipalités, une communauté autochtone ainsi qu'un territoire non organisé, incluant les 25 050 citoyens de la ville de Baie-Comeau. Le CLD de Manicouagan, la SADC et le Service d'actions entrepreneuriales travaillent conjointement pour les promoteurs, les investisseurs et les quelque 1 085 entreprises sur le territoire de la MRC de Manicouagan et la Chambre de commerce de Manicouagan présente la vision de plus de 600 membres.

3. PORTRAIT DE LA RÉGION

3.1 Dimensions géographiques et démographiques

3.1.1 Présentation de la région

La région de la Côte-Nord s'étend sur un territoire de près de 298 682 kilomètres carrés de Tadoussac à Blanc-Sablon et comprend les villes nordiques de Fermont et de Schefferville. L'économie de la région s'appuie encore aujourd'hui de manière très importante sur la première transformation des ressources naturelles. L'activité économique de la région est principalement concentrée dans deux villes, soit Sept-Îles et Baie-Comeau, qui comptent ensemble près de 50 % de la population de la région. Pour sa part, la MRC de Manicouagan couvre une superficie de 35 700 km² et s'étend de la rivière Bersimis à Baie-Trinité. Elle compte 34,4 % de la population totale de la région nord-côtière.

3.1.2 Poids démographique

La population totale de la Côte-Nord était en 2001 de 97 766 personnes, ce qui représente 1,4 % de l'ensemble du Québec et une densité de 0,4 habitant par km².

Les régions ressources couvrent plus de 90 % du territoire du Québec. Toutefois, la densité de population est nettement plus faible que la moyenne québécoise (Tableau 1).

Tableau 1 : Population et superficie de la région et de la MRC

Régions administratives	Population	Poids démographique	Superficie (km ²)	Densité (habitants/km ²)
Ensemble du Québec	7 237 479	100 %	1 357 743	5,33
Régions ressources	1 332 041	18,4 %	1 238 114	1,08
Côte-Nord	97 766	1,4 %	298 682	0,33
MRC de Manicouagan	33 620	0,5 %	39 462	0,86

Source : Statistique Canada, recensement 2001.

3.1.3 Évolution démographique

La population de la Côte-Nord a considérablement diminué au cours des dernières années. En effet, selon les données démographiques publiées par l'Institut de la statistique du Québec, la population est passée de 103 299 habitants en 1996 à 97 766 en 2001, une diminution de 5,36 %.

Selon les perspectives de l'ISQ, la population de la Côte-Nord et de la MRC de Manicouagan devrait continuer de décroître au cours des prochaines années (Tableau 2). Cette décroissance est un indicateur très clair que notre milieu se dévitalise et que des mesures de redressement s'imposent pour inverser cette tendance. Selon les récentes statistiques du recensement 2001, la MRC compte 33 620 habitants, soit une baisse de 7,3 % depuis 1996. N'eut été la forte natalité et la progression importante de la population montagnaise de Betsiamites, cette baisse aurait été encore plus marquée, soit 8,5 %.

Tableau 2 : Perspective d'évolution de la population, MRC de Manicouagan, Côte-Nord et Québec, 1996-2021

Territoire	2001	2026	Variation 2001-2026
Manicouagan	34 307	27 351	-20,3 %
Côte-Nord	99 761	81 706	-18,1 %
Québec	7 396 988	8 085 849	+9,3 %

Source : Perspectives démographiques des régions administratives et des municipalités régionales de comté, 2001-2026, édition 2003, Institut de la statistique du Québec.

3.1.4 Structure de la population par âge

La population de la Côte-Nord est plus jeune que celle de l'ensemble du Québec. Le groupe des 15-65 ans compte pour 71,4 % de la population comparativement à 69,4 % pour l'ensemble du Québec. À l'inverse, les 65 ans et plus représentent 9,4 % de la population de la Côte-Nord contre 13 % à l'échelle provinciale.

L'examen de la répartition de la population par grand groupe d'âge nous démontre qu'en dix ans sur la Côte-Nord, la part des 0-14 ans a diminué, passant de 22,9 % en 1991 à 19,66 % en 2001, bien qu'elle soit toujours supérieure à celle observée à l'échelle du Québec (17,6 %). Pour la même période, le groupe des 15-65 ans est demeuré presque stable (+0,5 %) alors que le groupe des 65 ans et plus a subi une augmentation de 3,3 %.

Le tableau 3 montre les variations de population par groupes d'âge entre 1991 et 2001.

Tableau 3 : Population selon le groupe d'âge, Côte-Nord et Québec, 1991-2001

	1991			1996			2001		
	0-14	15-65	+ 65	0-14	15-65	+ 65	0-14	15-65	+ 65
Baie-Comeau	21,7 %	72,5 %	5,6 %	19,9 %	72,6 %	7,5 %	n/d	n/d	n/d
MRC de Manicouagan	22,9 %	71,3 %	5,8 %	20,8 %	72,0 %	7,2 %	n/d	n/d	n/d
Côte-Nord	22,9 %	70,9 %	6,1 %	20,8 %	71,5 %	7,5 %	19,1 %	71,4 %	9,4 %
Québec	20,0 %	68,8 %	11,2 %	19,2 %	68,7 %	12,1 %	17,6 %	69,4 %	13,0 %

Source : Recensement de la population 1996-1991-1986, collection Statistiques régionales, Institut de la statistique du Québec. Statistique Canada, Division de la démographie, Estimation de la population, décembre 2001.

3.1.5 Migrations

Les soldes migratoires (les entrants moins les sortants) sont négatifs depuis plusieurs années dans la région Côte-Nord. De 1991 à 2000, une perte nette de 9 048 personnes a été enregistrée. Ce sont en grande majorité des migrations interrégionales. Près de 68 % des départs pour d'autres régions de la province ont eu lieu après 1996. Le groupe des 15-29 ans et des 30-64 ans explique la majeure partie des pertes migratoires de la région respectivement dans des proportions de 41 % et 38 %. Dans la MRC de Manicouagan, de 1991 à 2000, 3 404 personnes ont quitté la région, soit 7,9 % de la population.

3.2 Dimensions socioéconomiques

3.2.1 Évolution des emplois

Depuis 1989, le niveau d'emploi sur la Côte-Nord n'a cessé de décroître. Selon Statistique Canada, le nombre d'emplois dans la région a régressé de 1,7 % entre 1989 et 1994 et de 1,3 % entre 1994 et 2001. La tendance semble cependant être à la hausse depuis 2001 (+3 %).

De plus, selon une enquête effectuée par le CLD de Manicouagan auprès des entreprises de la MRC, il y a eu une baisse de 8,29 % du nombre d'emplois entre 1999 et 2001 (18 111 vs 16 610).

Tableau 4 : Évolution du nombre d'emplois, Québec versus Côte-Nord et Nord-du-Québec, 1987 – 2002

Évolution de l'emploi ('000)	1987	1997	2002	Écart 1987-1997	Écart 1997-2002
Secteur primaire					
Ensemble du Québec	123,9	104,5	102,9	-15,7%	-1,5%
Côte-Nord et Nord-du-Québec	7,3	4,9	3,7	-32,9%	-24,5%
Secteur secondaire					
Ensemble du Québec	734,7	710,9	813,3	-3,2%	14,4%
Côte-Nord et Nord-du-Québec	9,7	10,5	10,5	8,2%	0,0%
Secteur tertiaire					
Ensemble du Québec	2 157,0	2 379,7	2 676,5	10,3%	12,5%
Côte-Nord et Nord-du-Québec	34,0	36,9	41,0	8,5%	11,1%
Nombre total d'emplois					
Ensemble du Québec	3 015,5	3 195,1	3 592,7	6,0%	12,4%
Côte-Nord et Nord-du-Québec	51,1	52,4	55,2	2,5%	5,3%

Sources : Emploi-Québec et Statistique CANADA.

Tableau 5 : Évolution des emplois, Côte-Nord, régions ressources et Québec, 1989-2001

	Années			7 premiers mois de		Variation		
	1989	1994	2001	2001	2002	1989- 1994	1994- 2001	2001- 2002
	('000)			('000)		%		
Côte-Nord	43,4	41,7	40,4	38,8	41,8	-3,9%	-3,1%	7,7%
Régions ressources	445,6	435,7	472,8	464,5	472,6	-2,2%	8,5%	1,7%
Ensemble du Québec	3 123,7	3 100,6	3 474,5	3 448,8	3 561,8	-0,7%	12,1%	3,3%

Source : Statistique Canada.

3.2.2 Marché du travail, chômage et assistance sociale

Après avoir traversé une période difficile de 1990 à 1998, les conditions du marché du travail se sont améliorées. Le pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans qui détient un emploi a atteint 52,1 % en 2001, une légère augmentation comparativement à 1996. Le taux de chômage a légèrement diminué, passant de 17 % en 1996 à 14,2 % en 2001.

Cependant, dans la Manicouagan, selon les données disponibles, la population active de la RMR de Baie-Comeau est passée de 18 100 en 1998 à 16 800 en 2000 (-1 300 personnes). Pour la même période, le taux d'activité est passé de 65,8 % à 63,9 %, une baisse de 1,9 point.

Au cours de cette période, le taux de chômage a régressé de 4 %. Ce repli peut laisser croire à une reprise du marché du travail. Cependant, ces chiffres doivent être interprétés à la lumière de la diminution de la population active dans la région, qui a été de 1 300 personnes. Celles-ci ne sont plus au travail ou en chômage, à la recherche d'un emploi.

Tableau 6 : Évolution du taux de chômage, Baie-Comeau, Côte-Nord et Nord-du-Québec et ensemble du Québec, 1998-2000

	Taux de chômage		
	1998	1999	2000
RMR de Baie-Comeau	12,2 %	10,4 %	8,2 %
Côte-Nord/Nord-du-Québec	14,0 %	14,4 %	12,6 %
Ensemble du Québec	10,3 %	9,3 %	8,4 %

Source : Emploi-Québec. Note : Il est plus représentatif pour la MRC de Manicouagan d'utiliser les données sur la RMR de Baie-Comeau que les données portant sur la Côte-Nord/Nord-du-Québec.

Au niveau de l'assistance sociale, après avoir augmenté de 8,6 % de 1989 à 1994, le nombre de prestataires de l'assistance sociale dans la région a diminué de 35 % entre 1994 et 2001, passant de 13 933 à 9 117 prestataires.

3.2.3 Revenus

Le revenu per capita dans la région a augmenté dans une proportion similaire à celle de l'ensemble du Québec (26,9 % vs 26,1 %) entre 1989 et 2001. Le revenu disponible per capita sur la Côte-Nord est plus faible comparativement à l'ensemble du Québec (17 691 \$ vs 19 069 \$; 2001). Cependant, la situation est différente dans la MRC de Manicouagan où le revenu personnel par habitant se situe au-dessus de la moyenne provinciale (24 122 \$). Par contre, l'écart s'est rétréci au cours des dernières années passant de 5,2 % en 1996 à 2,3 % en 1999. Ceci démontre bien que les revenus d'emploi que

procurent les entreprises de notre MRC ne sont plus aussi dominant que par les années passées.

Tableau 7 : Revenu personnel par habitant, MRC de Manicouagan, Côte-Nord et Québec, 1996-2000

	Revenu personnel par habitant				
	1996	1997	1998	1999	2000
MRC de Manicouagan	22 771 \$	22 647 \$	22 994 \$	24 122 \$	n/d
Côte-Nord	21 419 \$	21 432 \$	22 008 \$	23 027 \$	23 933 \$
Ensemble du Québec	21 647 \$	22 102 \$	22 804 \$	23 575 \$	24 910 \$

Source : Revenu personnel selon les régions administratives, les régions métropolitaines et les MRC, édition 2001, Institut de la statistique du Québec.

3.3 Importance économique de la Côte-Nord par rapport au Québec

3.3.1 Forêts

L'industrie forestière est présente sur tout le territoire de la Côte-Nord. Elle représente environ 11 % de la production forestière du Québec. L'industrie des pâtes et papiers ainsi que celle des produits du bois occupent près d'un emploi manufacturier sur deux. Toutefois, depuis 2001, la détérioration des conditions du marché (baisse de la demande et mesures protectionnistes des États-Unis) ont obligé les entreprises à rationaliser leurs activités. En ce qui concerne les scieries, la région produit chaque année 720 millions de pieds-planches, ce qui représente 11 % de la production québécoise. Reste à voir les conséquences qu'auront les mesures qu'adoptera le gouvernement dans la foulée du rapport Coulombe. Elles ne risquent pas d'améliorer la situation de l'industrie forestière de la région.

Tableau 8 : Volumes de bois récoltés en forêt publique et privée Québec et Côte-Nord, 1989-2002

	Québec (' 000 m ³)	Côte-Nord (' 000 m ³)	% Côte-Nord
1989-1990	25 606	3 156,9	12,3 %
1992-1993	22 051	1 433,4	6,5 %
1993-1994	25,242	1 550,0	6,1 %
1994-1995	26 500	2 700,0	10,2 %
1995-1996	41 080	3 600,0	8,8 %
1996-1997	38 026	2 979,4	7,8 %
1997-1998	42 152	4 752,1	11,3 %
1998-1999	43 025	4 549,9	10,6 %
1999-2000	44 287	4 635,2	10,5 %

Sources : Ministère des Ressources naturelles.

Tableau 9 : Production de bois d'œuvre, Québec et Côte-Nord, 1997-2001

	Québec (⁰⁰⁰ m ³)	Côte-Nord (⁰⁰⁰ m ³)	Côte-Nord %
1997	17,003.0	1,761.5	10%
1998	18,522.0	2,024.5	11%
1999	19,579.0	2,198.7	11%
2000	19,502.0	2,170.6	11%
2001	17,454.0	1,883.3	11%
Progression 1997-2001	+ 3%	+ 7%	

Sources : Ministère des Ressources naturelles.

La MRC de Manicouagan compte parmi les plus gros producteurs de bois d'œuvre de la Côte-Nord et comprend la seule papetière en opération dans la région. Les volumes de bois récoltés en 2001-2002 sur le territoire de la MRC étaient de 2 250 700 m³.

3.3.2 Hydroélectricité

Les installations hydroélectriques que l'on retrouve dans la MRC Manicouagan ont une puissance installée de 6 816,9 MW, soit 65,7 % de la puissance totale de la Côte-Nord et 19,4 % de la puissance hydroélectrique installée au Québec.

3.3.3 Mines

Au cours des dernières années, le secteur minier a subi les contrecoups du ralentissement économique mondial. On retrouve dans la région trois entreprises qui exploitent des mines de fer, soit la Compagnie minière Québec Cartier (Mont Wright) ainsi que Wabush et IOC qui exploitent des mines au Labrador. Cette industrie procure de l'emploi à 1 700 travailleurs de la région.

Dans la MRC de Manicouagan, la ressource minérale est diversifiée et offre un potentiel à fort développement. On y trouve plusieurs types de roches qui sont les hôtes de minéralisations importantes et qui font l'objet de mise en valeur de la part de sociétés minières.

On retrouve également 17 tourbières de qualité dont une seule est exploitée (Tourbières Premier).

3.3.4 Pêches

La Côte-Nord est la deuxième région de pêche au Québec. Ainsi, la valeur totale des débarquements dans la région en 2000 correspondait à 29,2 % de l'ensemble des débarquements du Québec. Le nombre de pêcheurs commerciaux représentait 31 % de l'ensemble du Québec. En 1997, la région comptait 17 usines de transformation qui employaient 1 421 personnes. La majorité de la

production est destinée aux marchés internationaux. Les secteurs de l'aquaculture et de la mariculture sont aussi en développement.

3.3.5 Aluminium

La Côte-Nord fournit 31 % de la production d'aluminium du Québec. Deux alumineries majeures y sont implantées, soit Alcoa à Baie-Comeau et Alouette à Sept-Îles. En 2001, elles employaient 3 000 travailleurs. À elle seule, la production d'Alcoa représente 18,7 % de toute la production de la province. L'agrandissement de l'aluminerie Alouette à Sept-Îles nécessitant un apport énergétique supplémentaire de 500 MW fera passer la production de 245 000 à 550 000 tonnes métriques en janvier 2006. À échéance, ce sera plus de 987 000 tonnes métriques d'aluminium qui seront produites sur la Côte-Nord.

Tableau 10 : Activités de l'industrie primaire de la Côte-Nord

Secteur d'activités	Québec	Côte-Nord	%
Pêche commerciale			
Valeur totale des débarquements (2000)(000\$)	166 216	48487	29,2 %
Détenteurs de permis de pêche commerciale	1 380	429	31,1 %
Exploitation minière			
Expéditions minérales (2000) ('000 \$)	3 634 529	1 291 300	35,5 %
Investissement total (2000) ('000 \$)	859 766	223 539	26,0 %
Exploitation forestière			
Volume de bois récolté (1999-2000) ('000m ³)	44,287	4,639	10,5 %

Sources : Institut de la statistique du Québec, ministère des Ressources naturelles, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Pêches et Océans Canada, Statistique Canada.

3.3.6 Industrie touristique

Les barrages hydroélectriques de la région sont toujours des sites d'intérêt pour les visiteurs. Les croisières d'observations des mammifères marins représentent aussi un attrait majeur, la route 138 ayant même l'appellation de « Route des baleines ». De plus, l'abondance de la faune et les immenses espaces vierges présentent des atouts indéniables pour le développement de l'écotourisme et du tourisme d'aventure. La région Côte-Nord compte en outre 97 pourvoies et 12 zones d'exploitation contrôlée (ZEC). Les communautés autochtones misent également sur leur caractère distinctif pour développer un produit original.

Par ailleurs, la Ville de Baie-Comeau a fait réaliser en 2004 une étude de positionnement pour évaluer le potentiel de ses infrastructures et de son environnement pour accueillir la clientèle des croisiéristes. Il s'avère que le créneau de croisières en eaux froides est en forte croissance et que les villes portuaires de l'est québécois pourraient profiter de ce segment de marché touristique.

4. PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES DE LA MRC DE MANICOUAGAN

4.1 Tendances et enjeux

Les passages qui suivent, tirés du dernier ouvrage de Marc-Urbain Proulx, décrivent fort bien l'évolution des tendances qui ont actionné la croissance et ensuite la stagnation d'une région ressource typique, la Côte-Nord.

« La Côte-Nord entre dans une ère de forte prospérité économique avec l'exploitation des gisements miniers de 1945 à 1975. [Cependant] la région ne franchit pas l'étape de la maturation économique, malgré des essais de diversification. » (p. 222) « La période 1975 – 2000 contraste beaucoup avec la précédente. Surspécialisée, l'économie de la région est très peu diversifiée et très concentrée dans l'espace, soit à Baie-Comeau et à Sept-Îles. On constate le peu de progrès aussi bien dans les industries traditionnelles (mines, bois), qui regroupent la majorité des emplois, que dans les industries nouvelles. L'industrie secondaire dépend beaucoup de l'industrie primaire (...) Ainsi, tout problème vécu par l'industrie primaire risque de se transmettre à l'échelon secondaire. » (p. 226)

[Au Québec] « la période 1975-2000 se caractérise par des changements structurels majeurs dans les activités de production. Modernisation, rationalisation, innovation et concentration sont les maîtres mots utilisés pour décrire le mouvement de changements technologiques qui a d'abord commencé dans l'agriculture dans les années 1960, pour s'étendre ensuite dans la forêt au cours des années 1970, avant de se généraliser dans d'autres secteurs (mines, papetières, pêches, agroalimentaire). (...) D'une manière générale, on produit davantage de matières premières en régions périphériques, mais l'emploi qui y est lié, au mieux, stagne (forêt) ou diminue (mines, aluminium, agriculture, pêches, papetières); des pertes d'emplois à salaire élevé affectent considérablement les circuits économiques régionaux et entraînent l'émigration dans un contexte démographique déjà affecté par la dénatalité et le vieillissement de la population. Certaines ressources naturelles sont en rupture de stocks ou en affaiblissement de la demande internationale. En outre, le mouvement de rationalisation et de concentration favorise la délocalisation de certaines productions hors de certaines régions. » (pp. 224-225)¹

Cela est en tout point conforme à ce qui s'est produit sur la Côte-Nord et dans la MRC de Manicouagan. Tel que décrit dans le chapitre précédent, l'emploi dans les secteurs moteurs de l'après-guerre s'est fortement contracté alors que le secteur tertiaire prenait du galon un peu par défaut, puisqu'il s'accroît en pourcentage sur un total d'emplois en diminution. Il ne s'agit pas non plus d'une croissance dans le tertiaire moteur, les gains se faisant surtout sentir dans le commerce de détails, les services et le transport.

¹ Marc-Urbain Proulx, L'économie des territoires au Québec, PUQ, 2002

Tableau 11 : Évolution de l'emploi sur la Côte-Nord, 1991-2001

Secteurs économiques	1991	1996	2001
Primaire (%)	17,0	9,2	8,7
Secondaire (%)	26,3	20,3	20,7
Tertiaire (%)	56,7	70,2	70,7
Nombre d'emplois ('000)	43,8	39,9	40,4

Source : Emploi-Québec.

Les données sur l'indice de disparités entre les régions compilées par le ministère des Régions pour le Rendez-vous des Régions confirment aussi les analyses de M. Marc-Urbain Proulx. La Côte-Nord a régressé durant la dernière décennie et se situe maintenant à plus de 10 % sous la moyenne nationale.

Tableau 12 : Indice de disparités régionales de développement, 1989-2001

Régions administratives	1989	1998	2001
Côte-Nord	93,0	90,8	89,6
Régions ressources	87,3	88,1	88,8
Régions centrales	101,0	101,5	100,9
Montréal & Laval	105,7	103,8	104,0

Note : Indice basé sur revenu personnel disponible per capita et le taux d'emploi des 15 ans et +.
 Note : Ensemble du Québec = 100 Sources : ISQ, Statistique Canada et ministère des Finances.

C'est évidemment la structure même de l'économie de la Côte-Nord qui est en cause. Autant l'exploitation de ses abondantes ressources naturelles a fait sa force et sa prospérité lorsque le pays vibrait au rythme des bâtisseurs d'eau et des grands chantiers de « l'Eldorado du Nord », autant cette spécialisation constitue aujourd'hui son talon d'Achille. La région a tablé sur son avantage comparatif, soit l'abondance et la qualité de matières premières et d'énergie à bon marché, pour s'imposer sur les marchés internationaux. Qu'en est-il maintenant?

4.2 Des secteurs fragilisés dans une économie en transition

Petit à petit, les retombées économiques que conféraient nos avantages concurrentiels s'atténuent au rythme de la disparition de ces mêmes avantages. L'arrivée sur le marché de nouveaux pays producteurs à bas prix – l'aluminium russe, le bois chilien, le minerai brésilien, etc. – a entraîné une baisse tendancielle du prix des matières premières. En réponse, les fleurons de notre économie – nos grandes entreprises – ont dû trouver des façons de produire à moindre coût. Certaines ont carrément fermé des installations ou déménagé leur production ailleurs (ex. IOC au Brésil). Les autres ont survécu en optimisant leurs procédés, en rationalisant l'emploi et en se fusionnant avec de plus grands groupes.

L'emploi industriel dans la MRC Manicouagan est encore concentré dans un nombre restreint de secteurs de production de matières premières,

particulièrement le bois d'œuvre et le papier, la production d'aluminium de première fusion, la tourbe et les pêches.

Tableau 13 : Évolution de l'emploi chez les principaux employeurs des secteurs primaire et secondaire, MRC de Manicouagan, 1998-2001

Entreprises	1998	2000	2001
Alcoa (aluminium)	2 318	2 436	1 810
Abitibi (pâtes et papiers)	900	840	860
Abitibi (scierie)	442	310	370
Kruger (Scierie Manic)	120	75	125
Premier Tech (tourbe)	60	60	60
Crustacés Baie-Trinité	175	175	135
Pêcheries Manicouagan	55	n.d.	28
Poissonnerie Laprise	30	43	63

Source : Répertoire des entreprises, CLD de Manicouagan.

4.2.1 Des perspectives difficiles pour le secteur forestier

Le secteur forestier a connu des bas et des hauts sur la Côte-Nord pendant la dernière décennie, tout comme au Québec d'ailleurs. Selon l'AIFQ, la tendance de l'emploi pendant les années 1990-2000 a été plus favorable au secteur du bois d'œuvre que du papier, notamment à cause de l'augmentation phénoménale de la récolte de bois (+ 73 %) au Québec durant cette période.

Tableau 14 : Emplois dans le secteur forestier, Québec, 1990-2000

Types de produits	1990	2000	Écart
Pâtes & papier	44,278	35,377	- 25 %
Bois d'œuvre	26,699	41,450	+ 36 %
Total	70,977	76,827	+ 8 %

Source : Association des industries forestières du Québec.

La Côte-Nord n'a cependant pas profité autant de cette progression québécoise de l'emploi dans le bois d'œuvre, essuyant plutôt des pertes majeures durant la crise économique de 1991-1993, suivi d'une forte percée sur les marchés américains après l'ouragan Andrews (1994-1998) qui la ramène à peu près au même niveau d'emplois (3 800) en scierie et en forêt qu'en 1989 (3 900). Dans Manicouagan, les nouveaux emplois amenés par l'ouverture de Kruger en 1997 ne font que compenser la rationalisation opérée à la Scierie des Outardes.

Le secteur du papier a connu une période difficile au niveau de l'emploi. Sur la Côte-Nord, la dernière décennie fut marquée par les

déboires de l'usine de pâtes de Port-Cartier, où se succèdent Cascades et Uniforêt. L'usine de papier journal de Baie-Comeau est modernisée mais n'échappe pas aux vagues de fusions et de rationalisations (QUNO-Donohue-Abitibi) qui y amputent près de 400 emplois. Le Québec en général a aussi perdu du terrain (baisse de 25 % des emplois) et le tableau suivant permet de comprendre davantage les raisons de ce recul. Même si le Québec produit autant qu'en 1980, sa part relative dans le monde a diminué et d'autres pays lui concurrencent âprement ses parts de marché pour un produit – le papier journal – qui peut maintenant être fabriqué avec des essences à croissance rapide (eucalyptus, chanvre, etc.) et du papier de recyclage. C'est une dure concurrence pour l'épinette noire de la Côte-Nord.

Tableau 15 : Principaux pays exportateurs de papier journal, 1980-2000, en milliers de tonnes métriques

Exportateurs de papier journal	1980	1990	2000
Finlande	1,278	1,081	1,223
Suède	1,262	1,806	2,129
Russie	-	-	1,142
Autres pays	1,763	2,962	5,689
Canada (sauf Québec)	4,264	4,470	4,506
Québec	3,378	3,529	3,463
Total tous pays	12,101	14,334	18,152
% du Québec dans les exportations	28 %	25 %	19 %

Source : Association des industries forestières du Québec.

D'autres facteurs fragilisent l'industrie forestière nord-côtière. Au premier chef, elle est très peu diversifiée (bois d'œuvre et papier journal) ce qui limite le potentiel de création d'emplois. Alors que la moyenne québécoise est de 3,3 emplois en forêt et en transformation primaire et secondaire par 1 000 mètres cubes récoltés, le CRIQ établit à 0,9 emploi ce ratio pour la Côte-Nord, soit près de quatre fois moins que la moyenne québécoise. Le Nord-du-Québec et la Côte-Nord sont les deux seules régions qui ne comptent aucune usine de panneaux ou de produits à valeur ajoutée (bois d'ingénierie, etc.). La base industrielle est donc limitée et conditionnée par un nombre limité de clients, situés aux États-Unis pour l'essentiel.

En second lieu, les parterres de coupe sont de plus en plus loin des usines et les coûts de transport ont grimpé de 29 % entre 1997 et 2001, grevant d'autant les marges bénéficiaires. Selon une étude récente commandée par anciennement le CRD, les coûts d'approvisionnement sont plus élevés de 9 % que la moyenne provinciale. Les coûts de production sont aussi légèrement plus élevés alors que les frais de transport pour livrer la production sont plus élevés qu'ailleurs, compte tenu de l'éloignement de la Côte-Nord des grands marchés. Nous reviendrons brièvement sur cette question plus loin.

En troisième lieu, la main-d'œuvre dans ce secteur est vieillissante et 25 % de celle-ci prendra sa retraite d'ici 5 ans. Près de 50 % de la main-d'œuvre en forêt réside à l'extérieur de la région et les nord-côtiers manifestent peu d'intérêt d'occuper ces postes. Le recrutement et la formation de la relève représentent un défi majeur pour cette industrie.

4.2.2 Aluminerie : modernisation, expansion, efficacité accrue et moins d'employés

Ce qui nous était apparu comme une excellente nouvelle pour conserver un pilier de l'économie locale n'a pas eu les suites attendues. Nous référons, bien sûr, au projet d'investissement de 1 G\$ qu'avait annoncé Alcoa pour moderniser son aluminerie de Baie-Comeau. Plus modernes, plus efficaces et moins polluantes, les nouvelles cuves qu'elle comptait installer auraient permis à Alcoa de demeurer dans la course à la compétitivité. À noter que cette modernisation, quoiqu'elle aurait entraîné une légère augmentation de la production était accompagnée d'une réduction de 350 emplois pour passer à environ 1 500. Nous reviendrons également sur cette question plus loin.

4.2.3 Pêches : moins de ressources à transformer

Les perspectives s'annoncent plutôt difficiles dans le secteur des pêches. La MRC compte trois petites usines surtout vouées à la transformation du crabe. Or, les biologistes prévoient une baisse des captures et des quotas au cours des prochaines années. Ils s'interrogent d'ailleurs si elle ne résulte pas d'une surpêche, une hypothèse probable puisque l'industrie tire 80 % de ses revenus de l'exploitation de cette seule espèce depuis l'effondrement des stocks de poissons de fond au début des années 1990. Il faudra vraisemblablement aider la nature par l'aquaculture car la rupture de stocks menace plus que la morue. Des expériences de diversification sont en cours pour exploiter d'autres espèces, tels l'oursin de mer ou les poissons d'élevage.

4.2.4 Main-d'œuvre : vieillissement, exigences élevées et problèmes de recrutement

Le Conseil régional des partenaires du marché du travail a réalisé un certain nombre d'études sur les perspectives d'avenir du marché du travail. Une enquête sur l'érosion de la main-d'œuvre dans les principales entreprises de la Côte-Nord indique que les secteurs les plus touchés par les problèmes du vieillissement sont ceux qui constituent historiquement les plus gros employeurs de la région depuis les années 1950, soit les industries de la construction, des mines, du bois et du papier.

Notamment, la proportion des travailleurs de 50 ans et plus représente 24,5 % dans le secteur du bois et du papier alors que l'industrie minière devrait remplacer 60 % de sa main-d'œuvre d'ici 5 ans. En parallèle, le niveau de complexité et de technicité de ces tâches a augmenté. Il est depuis longtemps révolu le temps où les

chantiers et grandes entreprises de la Côte-Nord ouvraient grandes leurs portes aux hommes de métier sans diplôme ni parfois, cartes de compétences. Le diplôme minimal exigé maintenant à l'entrée est le secondaire V et l'évolution technologique des procédés exigera d'ici peu un diplôme collégial pour la plupart des postes.

Or, il faut composer avec la baisse de la natalité, l'exode des jeunes de la région et le peu d'intérêt manifesté pour ces emplois par ceux qui complètent leurs études secondaires et post-secondaires. Par exemple, il n'y avait que 38 élèves inscrits au Cégep de Baie-Comeau en 1998-1999 en technique forestière et ce nombre a chuté à 13 en 2000-2001, une baisse de 66 %. Le programme de transformation des produits forestiers n'a attiré que 3 inscriptions cette même année et a dû être annulé. Au niveau universitaire, peu d'étudiants choisissent le baccalauréat en science du bois qui forme des ingénieurs en transformation du bois.

La Côte-Nord est aussi caractérisée par une main-d'œuvre moins scolarisée que la moyenne nationale et moins scolarisée que le groupe des 7 régions ressources. Même s'il y a eu progression notable depuis 1990 pour la main-d'œuvre possédant un diplôme de secondaire V, l'écart s'est accentué avec les autres régions pour les travailleurs avec diplôme post-secondaire. En effet, la proportion des travailleurs du Québec avec diplôme post-secondaire est passée de 44,8 % à 59,2 % (+ 14,4) depuis 1990 alors que sur la Côte-Nord et Nord-du-Québec, cette proportion grimpe péniblement de 36,3 % à 41,7 % (+ 4,4) durant la même période.

Tableau 16 : Niveaux de scolarité des travailleurs de 20-64 ans ayant complété des études, Côte-Nord et autres régions, 1990-2001

	% des travailleurs avec diplôme secondaire V			% des travailleurs avec diplôme post-secondaire		
	1990	1994	2001	1990	1994	2001
Côte-Nord & Nord-du-Québec	58,2	64,9	71,1	36,3	41,4	41,7
Régions ressources	69,0	74,3	80,8	44,0	51,0	58,7
Montréal & Laval	75,7	80,8	86,7	47,5	56,7	65,2
Ensemble du Québec	72,4	77,4	83,3	44,8	52,3	59,2

Sources : Statistiques Canada.

Le creusement de cet écart est préoccupant car « l'éducation et le recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée sont au cœur de toute stratégie destinée à faciliter la transition vers l'économie du savoir », tel que l'écrivait M. Mario Polèse² en 2002.

² Mario Polèse et al, *La périphérie face à l'économie du savoir*, INRS et Institut canadien de recherche sur le développement régional, 2002, p. 206.

Enfin, la structure économique de la région a aussi causé l'apparition de deux types de caractéristiques sur le marché du travail qui peuvent nuire au développement des PME. À un bout du spectre, la Manicouagan est caractérisée par un très haut niveau de salaires industriels. Baie-Comeau se classe encore aujourd'hui parmi les régions urbaines ayant les salaires les plus élevés au Québec, à cause de la présence des grandes entreprises (papetière et aluminerie) fortement capitalisées. Cela établit en quelque sorte un plancher de référence auquel les PME et les autres employeurs doivent se conformer pour attirer et retenir de la main-d'œuvre qualifiée. À l'autre extrémité de cette échelle, en particulier dans les communautés plus rurales de la MRC, la région compte plusieurs emplois saisonniers à cause du contexte d'opération de l'exploitation forestière, l'exploitation de la tourbe, du tourisme et à la pêche commerciale. L'établissement d'un cycle annuel de périodes d'assurance-emploi et de périodes de travail conditionne le marché du travail et peut faire obstacle à la diversification économique et au recrutement des PME tournées vers des activités moins traditionnelles.

4.2.5 Peu d'outils en R&D, formation et enseignement supérieur

L'état de développement de l'enseignement supérieur et des institutions de recherche dans la région est fort réduit, pour utiliser un euphémisme. La région ne compte aucune université et aucun professeur résident. Une gamme restreinte de cours sont offerts les soirs et les fins de semaine à Sept-Îles et Baie-Comeau par des professeurs itinérants rattachés à l'UQAC ou l'UQAR, lorsque le nombre d'inscrits le permet. Il n'est toutefois pas possible d'entreprendre et de compléter un baccalauréat ou une maîtrise sur la Côte-Nord, sauf dans certains cas à temps partiel et moyennant des séjours dans l'université d'origine.

La région possède deux cégeps (Baie-Comeau et Sept-Îles) ainsi qu'un réseau d'écoles secondaires. Néanmoins, la carte des options de formation tant au secondaire qu'au niveau collégial est très limitée. Il y a une concurrence importante entre les institutions d'enseignement au Québec pour le partage de ces cartes d'options. Le ministère de l'Éducation cherche à les répartir en fonction de la distribution de bassins de population et, pour les formations plus spécialisées, tend à les réserver à un nombre limité d'institutions à vocation nationale (par exemple l'Institut des pêches de Grande-Rivière). Or, parce que la Côte-Nord compte sur un bassin réduit d'élèves, elle sert plus souvent à compléter le bassin de recrutement d'une région adjacente qu'à se faire accorder les options qu'elle demande. Il lui est encore plus difficile d'obtenir des formations spécialisées à vocation nationale. Elle n'en compte d'ailleurs qu'une seule – technique d'aménagement cynégétique et halieutique au Cégep de Baie-Comeau. Le Cégep de Baie-Comeau a obtenu un CCTT³ en foresterie boréal après plus de 10 ans de demandes répétées.

³ CCTT : Centre collégial de transfert technologique.

La situation des centres de recherche est aussi limitée. Il existe un centre de recherche public, soit le Centre de recherche Les Buissons, spécialisé en phylogénétique de la pomme de terre et des petits fruits nordiques. En affiliation avec CERFO, les industriels forestiers et le milieu ont constitué un carrefour sur la R&D en foresterie qui compte 2 employés depuis 1999.

De nouvelles contributions financières ont permis en 2003 de démarrer un petit noyau de recherche en aquaculture dans la partie est de la Côte-Nord (Basse-Côte-Nord) et un autre à Sept-Îles pour l'aide technologique aux entreprises.

Mais il s'agit en tout de structures fort légères et dotées de très peu de moyens pour couvrir des champs d'expertises aussi larges que les biotechnologies, l'aquaculture, la foresterie, l'ingénierie des matériaux et des procédés industriels et la transformation des métaux. Il est patent que la région souffre de carences majeures dans son système de soutien à l'innovation.

4.2.6 Faible niveau technologique des entreprises

Ces carences régionales en innovation et en technologie se reflètent évidemment chez les entreprises. De façon générale, les PME recourent à des procédés industriels de basse technologie et hors des grandes entreprises et d'un noyau restreint de PME, la région est caractérisée par un faible niveau technologique.

Tableau 17 : Répartition des entreprises en relation avec l'intensité technologique de leurs procédés, Côte-Nord et Québec, 1999

Niveau technologique des entreprises	Côte-Nord	Québec
Haute technologie	1 %	4 %
Moyenne-haute technologie	11 %	15 %
Moyenne-basse technologie	37 %	33 %
Basse technologie	51 %	48 %

Source : Conseil de la Science et de la Technologie, 2001.

5. UNE ÉCONOMIE À TRANSFORMER

La situation de l'économie manicoise n'est donc pas très reluisante ni rassurante. C'est pour cette raison qu'au cours des dernières années, un large consensus s'est développé parmi les décideurs et intervenants de la région sur la nécessité et l'urgence de transformer l'économie régionale et sa structure industrielle pour la faire passer d'une économie de chantier à une économie durable.

Tous reconnaissent que le modèle de développement des années '50 fondé sur l'extraction et l'exportation de matières premières sans transformation est non viable pour les régions.

Ce modèle, qui a laissé la région sans ressources bon marché à exploiter, sans institutions de haut savoir et de recherche, une main-d'œuvre sous scolarisée et un entrepreneurship déficient, doit être abandonné.

Pour opérer cette transformation :

- 1- Les décideurs et intervenants locaux et régionaux ont reconnu qu'il fallait investir dans le savoir, la recherche et le développement, les institutions et les centres capables d'attirer et de retenir les producteurs de savoir et de valeur ajoutée. En cela, la région est tout à fait en harmonie avec les orientations gouvernementales concernant le développement régional. Ne lit-on pas dans « Devenir maître de son développement » :

« La question du pouvoir d'attraction des régions se pose avec acuité. La vitalité des régions dépendra au cours des prochaines années, de leur capacité d'attirer des jeunes et des immigrants. Pour s'établir et demeurer en région, les jeunes familles doivent pouvoir y trouver des services, des emplois et une qualité de vie qui répondent à leurs attentes.

...[Les régions] devront chercher à demeurer concurrentielles dans leurs créneaux d'excellence en faisant appel aux nouvelles technologies pour améliorer leur productivité et leur compétitivité. Une main-d'œuvre hautement qualifiée et l'existence d'infrastructures de communications efficaces seront des avantages concurrentiels déterminants. »⁴

- 2- Les intervenants régionaux reconnaissent également que la transformation de l'économie régionale doit se faire d'une manière harmonieuse. Les industries traditionnelles représentent encore une fraction substantielle de l'économie de la région et demeurent des employeurs importants. Ce n'est pas parce que la baisse de leur importance relative est prévue et même souhaitée, qu'il faut s'empresser de leur retirer les quelques avantages comparatifs dont elles bénéficient encore et ainsi accélérer leur déclin et l'exode de la population. Pareille éventualité rendrait la transformation de l'économie beaucoup plus difficile voire, impossible. Une transformation harmonieuse signifie également qu'il faut choisir toutes les occasions pour amener les industries traditionnelles à investir dans la transformation de leurs produits et d'en accroître la valeur ajoutée sur place.

C'est dans cet esprit qu'un plan de relance de la MRC de Manicouagan visant la reconversion industrielle par l'innovation a été défini et plusieurs orientations et

⁴ Devenir maître de son développement. La force des régions, Phase 1, p. 15.

projets novateurs ont été élaborés et financés (Voir Annexe A – Plan de relance de la MRC de Manicouagan – Phase II). Mais il faut faire plus et il faut faire plus vite.

6. LA STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE MANICOUAGAN

6.1 L'avis de l'expert sur le développement économique et régional

Dans l'avis que l'expert sur le développement économique et régional, le professeur Pierre Fortin, a formulé dans le cadre des travaux de cette commission, on retrouve les propositions et orientations suivantes :

- i- la sécurité énergétique du Québec demande que la marge de manœuvre d'Hydro-Québec soit portée le plus rapidement possible à 20 TWh;
- ii- pareille marge de manœuvre fournirait, en plus de la sécurité, et grâce à la flexibilité du réseau d'Hydro-Québec et de la demande des réseaux voisins, des occasions de vendre et d'échanger des kWh et d'en retirer des bénéfices considérables;
- iii- les moyens pour rétablir la marge de manœuvre sont :
 - l'efficacité énergétique – 3 TWh
 - les projets en cours de réalisation (thermiques, hydroélectriques et éoliens) – 31 TWh
 - ne plus allouer de nouveaux blocs d'énergie aux alumineries - économie de 5 TWh.
- iv- dans ce contexte, le professeur Fortin invite le gouvernement à réfléchir dès maintenant sur les conditions de renouvellement, voire sur l'à-propos même du renouvellement, des contrats à partage de risques et de bénéfices qui viennent à échéance dans dix ans;
- v- enfin, toujours en rapport avec l'accroissement de la marge de manœuvre, une invitation est faite d'explorer les marchés de long terme hors Québec pour des ventes fermes;

Par ailleurs, concernant la tarification de l'électricité, l'expert propose :

- vi- d'appuyer la politique d'efficacité énergétique en relevant le tarif moyen un peu plus rapidement que l'inflation pendant un certain temps tout en maintenant les prix québécois inférieurs aux prix ontariens et américains pour maintenir un écart concurrentiel;
- vii- d'effectuer un rééquilibrage entre les classes tarifaires pour assurer une plus grande équité;
- viii- dans ce contexte, le professeur Fortin s'interroge de l'impact sur l'emploi d'un retrait total ou partiel des « énormes subventions » aux entreprises métallurgiques et aux entreprises industrielles et conclut que les milliards de revenus supplémentaires qu'Hydro-Québec en récolterait se retrouveraient dans les revenus du gouvernement et quoique celui-ci en fasse, les fonds libérés serviraient directement ou

indirectement à recréer l'emploi ailleurs dans l'économie (les soulignés sont de nous).

6.2 Le point de vue de la région Manicouagan en regard de ses objectifs économiques et industriels

6.2.1 Le rétablissement de la marge de manœuvre

Nous partageons l'orientation d'assurer le rétablissement de la marge de manœuvre d'Hydro-Québec. Le rythme de ce rétablissement ne doit toutefois pas faire en sorte que toutes les autres priorités en regard de l'utilisation de l'électricité soient reléguées au second plan. « *L'annus horribilis* » qu'a été 2003 doit servir d'avertissement et inviter à la prudence dans l'interprétation des prévisions, mais ne doit pas conduire à faire du rétablissement de la marge de manœuvre une priorité nationale absolue.

6.2.2 Échanger et vendre de l'énergie de court terme

Nous sommes d'accord avec l'orientation qui consiste à utiliser au maximum la marge de manœuvre et les capacités de stockage du réseau d'Hydro-Québec, dont près de 20 %, incidemment, sont sur le territoire de la région Manicouagan, pour échanger et vendre de l'énergie de court terme. Il s'agit d'opérations éminemment rentables. Nous demandons cependant que les revenus « extraordinaires » provenant de ces transactions servent à financer les fonds de développement et de transformation des économies régionales, en particulier celles dont le territoire a servi à la construction de ce gigantesque réseau.

Il nous apparaît important d'attirer l'attention sur les trois points suivants à l'appui de notre demande de financement de fonds régionaux de développement.

a- Parce qu'elles ne sont pas portées aux rôles des municipalités, les installations de production et de transport d'électricité d'Hydro-Québec profitent très peu aux municipalités qui les hébergent. Cette situation, unique au Québec, est génératrice d'iniquités envers les régions dont le territoire est grevé d'infrastructures importantes appartenant à Hydro-Québec.

b- Le principe de constituer des fonds régionaux pour les régions ressources et les MRC ressources avait été reconnu par la Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources. Nous reprenons ici, pour mémoire, les recommandations 2, 3 et 4 de la Commission.

Recommandation 2 de la Commission :

Que le gouvernement du Québec procède à la création de fonds régionaux pour les régions ressources et les MRC ressources totalisant 45 M\$ par année à compter de 2003-2004 pour les cinq années suivantes. Ce fonds sera

réajusté annuellement à compter de 2008-2009, en tenant compte de la moyenne des cinq années précédentes des redevances brutes perçues par le MRN et des dividendes d'Hydro-Québec dans les régions ressources et les MRC ressources. Cette enveloppe devra s'ajouter aux crédits et autres montants actuellement retournés en région.

Recommandation 3 de la Commission :

Que ces sommes servent à améliorer les retombées de l'exploitation, du développement et de la mise en valeur des ressources naturelles dans les régions ressources et dans les MRC ressources. Notamment, pour financer des projets :

- *d'intensification de l'aménagement forestier;*
- *d'investissement dans des usines de transformation des ressources naturelles;*
- *de deuxième et de troisième transformation des ressources naturelles;*
- *d'amélioration du potentiel forestier et faunique par le biais de projets d'aménagement intégré des ressources qui mettent en valeur le territoire et assurent un développement durable;*
- *de recherche et de développement de nouveaux produits adaptés à la structure industrielle de chaque communauté;*
- *de transfert technologique;*
- *de gestion, par les MRC, des TPI.*

Que ces sommes soient versées aux MRC ressources et dans les régions ressources aux Conférences régionales des élus, qui auront le pouvoir d'en déléguer la gestion. L'organisme choisi sera imputable envers le gouvernement.

Recommandation 4 de la Commission :

Que dans une perspective d'équité interrégionale, le budget de 45 M\$ soit réparti comme suit :

- *40 % en parts égales entre chacune des régions ressources, les trois MRC ressources représentant l'équivalent d'une région ressource;*
- *60 % en fonction des redevances perçues par le MRN et des dividendes d'Hydro-Québec répartis par régions ressources et MRC ressources selon leur capacité de production installée.*

Par ailleurs, les régions ressources doivent recevoir un minimum de 3 M\$.

La quote-part de la Côte-Nord des 45 M\$ prévus était de 8 M\$.

À ce jour, ces recommandations sont demeurées lettre morte comme celle portant sur la déconcentration d'Hydro-Québec, susceptible elle aussi, par la venue de main-d'œuvre qualifiée, de redynamiser la région.

- c- Le troisième point a trait à ce que nous qualifions d'immense dette que le Québec a envers la région de Manicouagan. Au moment de la construction des complexes Manic-Outardes, il n'existait pas de programme de compensation comme c'est heureusement le cas aujourd'hui. En vertu de ces programmes, à titre d'exemple, le projet de Péribonka (385 MW) a donné lieu à la création d'un fonds de développement communautaire de plus de 100 M\$ pour la communauté montagnaise de Mashteuiatsh et d'un autre du même ordre que se partageront les MRC Maria-Chapdeleine et Fjord-du-Saguenay. Que dire, par ailleurs, de l'énorme programme de compensation que représente l'Accord de la Baie-James et ses annexes. Manic-Outardes, faut-il le rappeler, c'est plus de 6 800 MW.

L'absence d'un programme de compensation pour Manic-Outardes ne signifiait nullement que ces projets ne comportaient que des retombées positives, loin s'en faut. Dans le mémoire qu'elle a présenté dans le cadre du Débat public sur l'énergie, la MRC de Manicouagan a dressé une liste impressionnante des impacts négatifs de ces infrastructures, allant de l'érosion des berges occasionnée par le turbinage, à la limitation des usages en amont et en aval des barrages, digues et autres ouvrages. Les « externalités négatives » décrites par la MRC sont bien documentées et il n'est pas utile d'y revenir aujourd'hui. Il en est une cependant sur laquelle nous possédons beaucoup plus d'information aujourd'hui et dont nous voudrions faire état.

Nous avons mentionné plus haut que les coûts d'approvisionnement de l'industrie forestière étaient de 9 % plus élevés dans notre région qu'ailleurs au Québec. Or, nous savons maintenant qu'une bonne partie de cet écart est directement attribuable aux aménagements hydroélectriques. En effet, les barrages, digues et autres constructions de même que l'ennoisement de plusieurs vallées ont coupé de nombreuses voies d'accès au territoire forestier régional et forcé la construction de chemins d'accès à flanc de montagne quand ce n'était pas sur les sommets. Cela a entraîné des coûts considérables et des tracés de routes qui comportent de fortes pentes et une multitude de courbes hors normes.

En 2003, dans une étude sur les réalités de l'industrie forestière de la Côte-Nord, le CRD a établi que le coût de transport et de chargement était de 20,92 \$/m³ en moyenne sur la Côte-Nord alors qu'il variait entre 10,55 \$ et 12,98 \$ dans les autres régions ressources du Québec. La majeure partie de cet écart est attribuable aux « externalités » mentionnées plus haut. Ces difficultés, assez sérieuses en elles-mêmes, sont exacerbées par l'éloignement des marchés, l'absence d'un pont et la qualité discutabile du réseau routier.

Les retombées négatives n'ont jamais été compensées comme elles le seraient aujourd'hui. Nous ne voulons pas refaire l'histoire – autre temps, autres mœurs. Nous estimons néanmoins que le Québec a une dette importante envers la région de Manicouagan et que les revenus provenant de l'exportation d'électricité, à défaut de retenir l'approche des redevances à laquelle le gouvernement ne semble pas vouloir donner suite malgré les recommandations de sa Commission d'étude, seraient une bonne façon pour le Québec de s'en acquitter.

6.2.3 Les moyens de rétablir la marge de manœuvre

Nous partageons l'avis que l'efficacité énergétique et les moyens de production identifiés constituent des moyens efficaces d'atteindre l'objectif. Nous avons de sérieuses réserves cependant pour ce qui est de la proposition de ne pas accorder le bloc d'énergie de 175 MW qui avait été prévu pour la modernisation de l'aluminerie d'Alcoa à Baie-Comeau. Ce bloc représente au maximum 1,5 TWh d'énergie, soit moins de $\frac{3}{4}$ de 1 % de l'énergie qui sera disponible au moment où elle serait requise, en 2009. En 2009, la situation critique des dernières années sera en voie d'être corrigée. De plus, le bloc d'énergie aurait l'avantage d'être utilisé près du lieu de production ce qui représente une économie en vertu des pertes de réseau ainsi évitées. Comme nous, Monsieur le Président, vous avez sans doute pris connaissance de la publicité d'Alcan, un peu avant Noël, et dans laquelle elle faisait état des emplois qu'elle génère au Saguenay de même que des efforts déployés dans les domaines de la transformation et de la recherche et du développement. Nous nous réjouissons de ces retombées pour notre région sœur. Pour Alcan, il s'agit de retourner à la région une partie des avantages que le Québec lui a consentis au siècle dernier en lui concédant quelque 2 800 MW de forces hydrauliques. Nous ne demandons pas que les 6 800 MW harnachés dans la région de Manicouagan soient concédés à la région quoique nous nous surprenons à rêver quelques fois aux retombées économiques qui s'ensuivraient si cela avait été le cas. Nous sommes beaucoup plus raisonnables et ne demandons que 175 MW pour une entreprise de première importance chez nous.

Les conséquences de ne pas procéder à la modernisation de l'aluminerie de Baie-Comeau sont bien connues :

- a- perte certaine de 900 emplois directs,
- b- perte conservatrice de plus de 1 500 emplois indirects et induits,
- c- perte économique annuelle évaluée à 85 M\$ en salaires, avantages sociaux, etc.
- d- dévitalisation certaine du milieu qui a subi depuis 1996, nous tenons à le rappeler, 10 % de sa population active.

Jusqu'où peut-on laisser aller l'économie d'une région avant d'atteindre le point de non retour? Combien en coûterait-il aux gouvernements et au Québec tout entier de soutenir une région dévitalisée? Les mesures curatives dans ce domaine sont souvent plus coûteuses que les mesures préventives et sont rarement

pleinement satisfaisantes. Il nous semble qu'il y a eu assez d'exemples récents au Québec de régions et villes qui n'ont pas été supportées en temps opportun et pour lesquelles le Québec paie maintenant le gros prix. Ces exemples devraient suffire pour convaincre de l'importance de poser les gestes requis avant que la détérioration de l'économie ne devienne irréversible. Pour la région de Manicouagan, cela signifie aller de l'avant avec la modernisation de l'aluminerie.

6.2.4 Les contrats à partage de risques et de bénéfices

Pour ce qui est des interrogations du professeur Fortin concernant les éventuelles conditions de renouvellement des contrats à partage de risques et de bénéfices, nous demandons à Hydro-Québec et au gouvernement du Québec de s'asseoir dès maintenant avec les intervenants régionaux concernés pour définir ces conditions de renouvellement. Celles-ci devront s'inscrire dans les orientations économiques et industrielles de long terme des régions. Il ne faudrait surtout pas attendre quelques mois avant la fin des contrats pour négocier les conditions de leur renouvellement dans un climat de menace de délocalisation d'usines. À cet égard, il faut savoir gré au professeur Fortin de nous avoir fait prendre conscience que c'est maintenant qu'il faut définir ce que l'on veut mettre dans ces contrats et entreprendre les négociations avec les parties intéressées.

6.2.5 Les ventes fermes d'énergie

L'invitation que lance le professeur Fortin d'explorer le marché extérieur des ventes fermes une fois la marge de manœuvre rétablie et qui a été reprise par d'autres depuis, nous amène à faire part à la Commission de notre inquiétude sur ce que nous percevons être un glissement non souhaitable de la stratégie énergétique en faveur des exportations d'électricité et ce, au détriment du développement économique et industriel du Québec.

L'économie des régions, pour ne pas dire l'économie du Québec, s'est bâtie sur la disponibilité d'électricité à bon marché. Il n'est pas honteux de le dire. La stratégie énergétique dans ses diverses formulations depuis 20 ans, a toujours cherché à maximiser le couplage énergie – développement économique. Rappelons-nous que la stratégie promulguée par le gouvernement libéral en 1990 portait le titre évocateur « L'énergie, force motrice du développement économique ». On y lisait :

« ...Le secteur énergétique permet au Québec de disposer, grâce aux ressources hydroélectriques, d'un avantage comparatif qui doit être pleinement utilisé dans la compétition internationale. Il est assez remarquable de noter que deux des trois premières activités exportatrices du Québec (pâtes et papiers et premières transformation des métaux) sont des industries grandes consommatrices d'énergie, pour lesquelles les coûts énergétiques ont une importance cruciale. »⁵

⁵ L'énergie force motrice du développement économique, p.36.

Le premier objectif de cette stratégie mérite d'être rappelé :

« 1- Le gouvernement utilisera l'énergie pour stimuler le développement économique et appuyer le développement régional. »⁶

En 1996, dans « L'énergie au service du Québec », on lit :

« Les industries grandes consommatrices d'énergie (pâtes et papiers, sidérurgie, fonte et affinages, ciment, produits chimiques) représentent le cinquième de la valeur ajoutée industrielle de l'économie québécoise. Elles réalisent près de 2/5 des exportations industrielles de l'économie québécoise. »⁷

Pour ce qui est des industries fortes consommatrices d'électricité, on lit :

« Le Québec demeure favorable à l'accueil des industries grandes consommatrices d'électricité et à leur développement, pour celles qui sont déjà installées sur le territoire. La priorité portera sur les entreprises qui favorisent la transformation en produits à valeur ajoutée, ainsi que sur la diversification du parc industriel québécois. On visera ainsi à créer plus d'emplois par unité de consommation énergétique, à bonifier les transferts technologiques en faveur du Québec et à maximiser les retombées régionales. »⁸

Nous reconnaissons que le contexte énergétique de 2005 est différent de celui des années 1990 mais l'économie du Québec a toujours une forte composante « ressources naturelles ». Le site Internet du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs rapporte qu'en 2002, les ressources naturelles comptaient pour 33,9 % des exportations québécoises (23,1 G\$) et 53,7 % du surplus commercial de l'économie québécoise. Cette composante dépend pour sa survie et son développement de l'accès en priorité à l'énergie électrique produite ici. Cette évidence s'applique avec encore plus de force aux régions ressources.

Bien que les revenus anticipés des marchés d'exportation soient alléchants, il faudrait démontrer qu'au net, il est plus intéressant d'exporter que d'utiliser l'électricité pour renforcer et diversifier davantage la structure industrielle du Québec particulièrement en région et d'y créer des emplois. Cette démonstration faite, il y aura quand même lieu de jouer de prudence avec les ententes de long terme avec notre « éléphant de voisin du sud ». On se souviendra qu'en 1992, il n'a pas hésité à renier une entente de 20 ans portant sur 1 000 MW d'électricité garantie parce que les conditions du marché électrique à New-York avaient changé.

⁶ L'énergie force motrice du développement économique, p.2.

⁷ L'énergie au service du Québec, p.62.

⁸ L'énergie au service du Québec, p.64.

6.2.6 Appui aux efforts d'efficacité énergétique

Nous sommes d'accord avec l'orientation d'appuyer les efforts d'efficacité énergétique en relevant graduellement le prix moyen de l'électricité. Le gaspillage ne profite à personne. Le relèvement devra toutefois être graduel et raisonnable et respecter la capacité de payer des citoyens. Cela est d'autant plus vrai dans notre région que sa population est captive d'une forme d'énergie, le gaz naturel n'étant pas disponible.

En ce qui a trait au rééquilibrage entre les catégories tarifaires, bien que nous y reconnaissons une certaine justification, il n'y a pas lieu d'en faire un dogme. En prenant en considération l'impact économique d'un kWh «industriel» versus celui consommé en chauffe résidentielle, nous ne voyons pas de drame à ce qu'il y ait un peu d'interfinancement en faveur des tarifs industriels surtout si cette situation amenait plus de consommateurs au Québec à économiser ou à changer de forme d'énergie pour la chauffe, là où c'est possible. Des kWh pourraient ainsi être libérés et utilisés dans l'industrie.

En tout état de cause, il importe de maintenir des tarifs industriels concurrentiels.

L'importance des tarifs concurrentiels et de la stabilité des prix de l'électricité pour le maintien et le développement d'industries grandes consommatrices d'électricité n'est plus à démontrer. Dans les secteurs de la sidérurgie, des pâtes et papiers et de la fonte et affinage, le coût de l'énergie peut représenter jusqu'à 30 % du coût des matières premières. Par ailleurs, comme nous l'avons vu, l'emploi industriel dans la MRC de Manicouagan se retrouve presque exclusivement dans la fabrication d'aluminium de première fusion (Alcoa à Baie-Comeau) et dans les pâtes et papiers (Abitibi-Consolidated). Le maintien de ces emplois repose donc sur la compétitivité des industries qui les a créés.

Pour la région de Manicouagan, deux autres facteurs s'ajoutent à l'importance stratégique de tarifs industriels concurrentiels pour les industries primaires. Premièrement, comme c'est le cas de l'ensemble de la Côte-Nord, nous n'avons pas accès au gaz naturel. Cette forme d'énergie, en plus de constituer un facteur d'appel industriel important, peut jouer un rôle stabilisateur sur les prix énergétiques pour l'industrie. Deuxièmement, comme nous l'avons vu, le succès du virage économique entrepris par la région repose, entre autres, sur la transformation, en région, des produits de ses industries primaires. Les industries de transformation devront pouvoir compter sur des coûts de l'électricité avantageux et stables pour compenser, notamment, l'éloignement des marchés.

6.2.7 Le retrait des « énormes subventions »

Enfin, concernant la question soulevée par le professeur Fortin au sujet de l'impact sur l'emploi d'un retrait total ou partiel des « énormes subventions », il a peut être raison de dire que les fonds libérés finiraient par recréer l'emploi ailleurs dans l'économie. Mais

cet « ailleurs », s'il est à Montréal plutôt qu'en région, il ne s'agit plus d'un jeu à somme nulle. La réflexion concernant cette éventualité n'est pas si simple que le laisse entendre le professeur Fortin. Nous croyons, comme nous l'avons souligné plus haut, qu'il y a plutôt lieu de prévoir le renouvellement des contrats en cause en visant la maximisation des retombées régionales et en assurant que celles-ci renforcent les efforts de restructuration entrepris par les régions ressources.

7. CONCLUSION

L'économie de la région de Manicouagan s'est construite sur la disponibilité de ressources naturelles abondantes et bon marché. La Manicouagan a fourni au Québec son premier grand complexe hydroélectrique qui a profité à l'ensemble de l'économie du Québec. Celle-ci en profitera toujours d'ailleurs puisqu'on y fabrique une énergie renouvelable. Cependant, comme nous nous sommes efforcés de le démontrer, l'âge d'or des économies de chantier est révolu. Il faut mettre en place une économie durable tout en donnant la chance aux industries traditionnelles de la région de demeurer compétitive et de s'inscrire dans le mouvement de transformation économique et industriel que nous avons amorcé. La stratégie énergétique doit faire en sorte d'appuyer et non de frustrer les efforts des régions. Nous vous avons présenté des orientations qui vont dans ce sens. Nous sommes confiants que vous vous en inspirerez pour établir la nouvelle stratégie énergétique du Québec.

ANNEX A

Plan de relance Phase II : la reconversion pour l'innovation

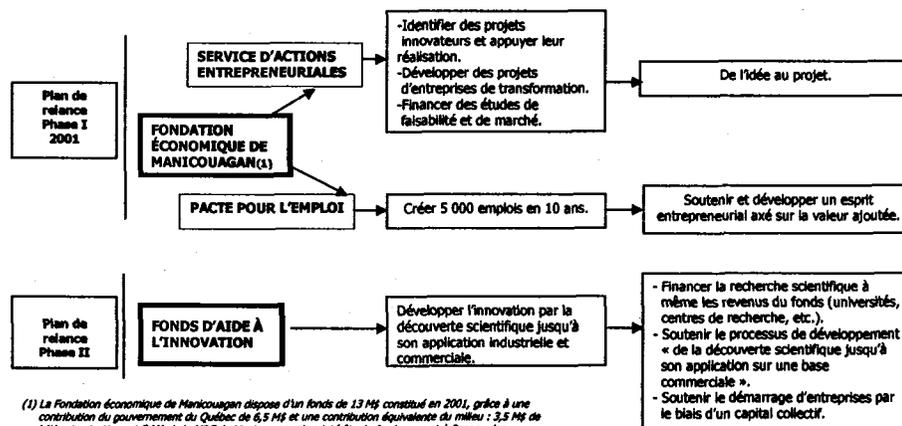
NOTRE PROPOSITION

PLAN DE RELANCE DE LA MRC DE MANICOUAGAN - PHASE II

LA RECONVERSION INDUSTRIELLE PAR L'INNOVATION

7

UN MODÈLE D'ÉCONOMIE DU SAVOIR



8

PHASE I - SERVICE D' ACTIONS ENTREPRENEURIALES

- Plus d'un million de dollars investis sur une période de 2 ans dans des secteurs innovants.
- 40 projets pour des études diverses évaluées à plus de 4 M\$.
- Sept comités consultatifs en lien avec les filières industrielles de la région, regroupant quelque 50 personnes principalement du milieu des affaires.
- Organisation de conférences et séminaires sur l'innovation.
- Partenariats Manicouagan - Gouvernement du Québec : inventaire géochimique de sédiments de lac, caractérisation des feuillus, etc.

**Note : Une liste des projets est jointe en annexe.*

9

PHASE I - PACTE POUR L'EMPLOI

- Vaste mobilisation collective lancée sous le thème : « Pour réinventer la Manicouagan ».
- Implication et participation des milieux politique, économique et social.
- L'objectif : créer dans la région 5 000 emplois sur un horizon de 10 ans.
- Formation et implication de plus de 70 personnes de la région pour devenir des agents multiplicateurs.
- Élaboration et mise en application du concept de cellule de montage.

**Note : Une liste des projets est jointe en annexe.*

10

PHASE II - FONDS D'AIDE À L'INNOVATION

Montant demandé : 25 M\$

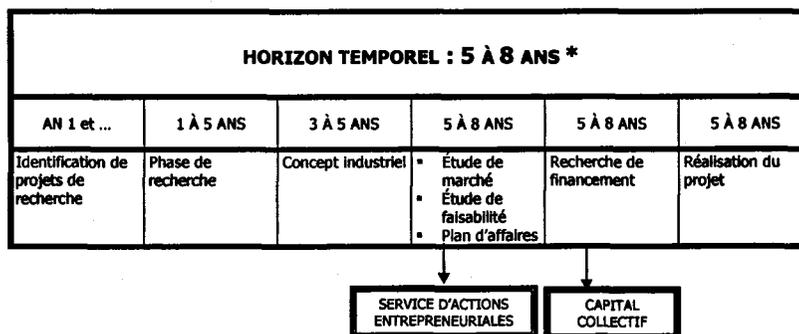
Répartition financière : 20 M\$ du gouvernement et
5 M\$ du milieu

Fonds :

- **Géré par un comité local** (MRC, CLD, SAE)
 - Note : aucune nouvelle structure ne sera créée.
- **Conseillé par un comité scientifique** sur les orientations et les projets à privilégier

11

PHASE II - FONDS D'AIDE À L'INNOVATION - CHEMINEMENT TYPE D'UN PROJET



*Le temps requis pour l'élaboration d'un projet peut varier; on peut croire que l'horizon pour le développement d'un projet devrait correspondre à la période de réalisation de la modernisation qui entraînera la perte de 300 emplois.

12